La FMH lancera un référendum contre la révision de la LAMal

La Fédération des médecins suisses (FMH) a décidé par 157 voix contre 2 de lancer un référendum contre la révision de la Loi sur l'assurancemaladie (LAMal). Cette décision a été prise le 11 octobre 2003 à Soleure, lors de la séance extraordinaire de la Chambre médicale, assemblée des délégués de la FMH.

Avant même la conclusion du débat aux Chambres fédérales, il s'avère que la loi révisée, mal conçue, sans concept ni objectifs et truffée de lacunes juridiques, ne répond absolument pas aux besoins de la population. En revanche, l'appareil de contrôle administratif prévu par la Confédération, les cantons et surtout par les caisses, engloutira des sommes faramineuses qui feront défaut au chevet des malades. En bref, c'est le patient qui fera les frais de cette révision.

L'argument avancé, selon lequel la concurrence accrue entre médecins qui résultera de la levée de l'obligation de contracter permettra de réduire les coûts, n'a jamais pu être prouvé concrètement.

La FMH estime qu'il faut donner aux électeurs la possibilité de se prononcer sur un changement de système aussi radical. C'est aux citoyennes et citoyens de ce pays qu'il appartient de décider quelle médecine ils veulent à l'avenir.

La décision de la Chambre médicale de lancer le référendum, prise par plus des quatre cinquièmes des votants, est déclarée urgente et définitive selon l'article 33 des statuts de la FMH. Dans ce cas, selon l'article 24 des statuts, une votation générale n'est pas prévue.

